



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

mail : csd63cgt@gmail.com

<http://cgt-territoriaux63.fr>



Monsieur le Préfet
Préfecture du Puy de Dôme
18 boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2025

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du jeudi 1er janvier 2026 au samedi 31 janvier 2026.

Monsieur le Préfet,

En ce début d'année 2026, la coordination syndicale départementale renouvelle ses vœux de Paix, de Justice et de Solidarité !

Nous luttons pour que les travailleuses et travailleurs aient de meilleures conditions de travail et pour que leur labeur soit reconnu à sa juste valeur !

Il y a en France, en 2026, trop d'inégalités, trop d'injustice sociale, trop de discriminations de tout ordre.

Les salaires ne sont toujours pas à la hauteur, la réforme des retraites n'est toujours pas abrogée !!

Nous continuons de lutter pour l'intérêt commun, les services publics et la démocratie ; Nos revendications sont celles des travailleuses et des travailleurs, nous les portons haut et fort !

L'action syndicale est essentielle pour que la démocratie perdure dans le monde du travail et ailleurs. Elle n'est pas à la merci de certains qui souhaiteraient la réduire au silence et à l'impuissance. C'est pourquoi nous réitérons notre **soutien total et indéfectible** à la Secrétaire Générale de notre organisation syndicale, Madame Sophie Binet.

Nous dénonçons fortement la discrimination syndicale dont elle est victime, ainsi que tant d'autres.

Le virage dangereux vers les idées d'extrême droite se renforce, alors nous rappelons qu'aucune discrimination syndicale ne peut être tolérée aujourd'hui car le droit syndical est un droit à valeur constitutionnelle, il est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946.

Nous sommes aux côtés de toutes celles et ceux qui luttent pour que soit respecté ce droit !

Nous luttons AUSSI pour la sauvegarde de nos services publics garant de notre démocratie et revendiquons :

- Des moyens budgétaires à la HAUTEUR des missions des fonctionnaires : ils ne sont pas une variable d'ajustement des projets de lois de finances
- La hausse du point d'indice à 6 euros
- La rémunération complète, sans carence, pendant les jours de congés de maladie ordinaire
- Des moyens humains à la HAUTEUR d'un service public de qualité par des créations de poste sous statut et la titularisation des agents contractuels,
- La retraite à 60 ans et même avant en cas de pénibilité
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes
- Une transition écologique socialement juste et une réelle planification

Nous œuvrons pour la paix, valeur hautement syndicale, contre le capitalisme, enrichissement croissant des puissants sur le dos des plus démunis et des travailleurs, contre la répression syndicale.

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04.73.39.97.91. Mail : csd63cgt@gmail.com

I La fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements; centres d'incendie et de secours (Sapeurs-Pompiers); préfectures; secteurs publics et privés du logement social; secteurs privés des eaux et de la thanatologie (Pompes funèbres)



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

mail : csd63cgt@gmail.com

<http://cgt-territoriaux63.fr>



Notre lutte pour l'élimination des violences faites aux femmes et de toutes formes de violences sexistes et sexuelles. Ce sont des outils de domination et d'exploitation. Les violences sexistes et sexuelles sont une réalité dans le monde du travail comme dans le privé. Elles existent dans la fonction publique. Elles sont trop souvent invisibilisées par les employeurs qui ne souhaitent pas attribuer de moyens suffisants à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles. Il s'agit pourtant d'une obligation pour eux en matière de santé et de sécurité au travail !

L'année 2026 est une année importante d'élections dans la Fonction Publique :

- Les élections **CNRACL** (retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers) destinées à renouveler son conseil d'administration qui est composé en partie de **personnels en activité et en retraite** affiliés à la CNRACL.
- Les élections professionnelles, destinées au renouvellement général des **instances de dialogue social** qui auront lieu le **10 décembre 2026**.

La CGT rappelle l'importance du vote en présentiel pour les élections professionnelles car le vote électronique n'est pas favorable aux agents démunis face à l'outil informatique, ils seraient pénalisés et s'abstiendraient de voter pour certains d'entre eux.

Le risque étant la baisse du taux de participation du vote pour les élections des représentants du personnel dans les instances. Il s'agit d'un moment essentiel pour le maintien de la démocratie sociale, et au sein des collectivités. N'oublions pas que les enjeux pour la défense des droits des travailleurs sont forts mais aussi pour conquérir de nouveaux droits. Le contexte actuel est défavorable aux travailleurs en général et aux agents de la fonction publique en particulier : baisse constante du pouvoir d'achat, dégradations des conditions de travail, manquements parfois graves en termes de santé et de sécurité au travail.

A cela s'ajoute un climat social et sociétal explosif sur lequel grandissent les idées d'extrême droite.

Ne soyons jamais trop prudents, restons vigilants.

En conséquence la Fédération CGT des Services Publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour les 1^{er} janvier 2026, 2 janvier 2026, 3 janvier 2026, 4 janvier 2026, 5 janvier 2026, 6 janvier 2026, 7 janvier 2026, 8 janvier 2026, janvier 2026, 10 janvier 2026, 11 janvier 2026, 12 janvier 2026, 13 janvier 2026, 14 janvier 2026, 15 janvier 2026, 16 janvier 2026, 17 janvier 2026, 18 janvier 2026, 19 janvier 2026, 20 janvier 2026, 21 janvier 2026, 22 janvier 2026, 23 janvier 2026, 24 janvier 2026, 25 janvier 2026, 26 janvier 2026, 27 janvier 2026, 28 janvier 2026, 29 janvier 2026, 30 janvier 2026 et 31 janvier 2026, de 0 h à 24 h, pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale et pour les avril salariés relevant de la partie privée de notre champ Fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la C.S.D C.G.T
Le secrétaire général


Adren LE GUERN

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Président du CDG 63

Maison du Peuple Place de la Liberté 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04.73.39.97.91. Mail : csd63cgt@gmail.com

I La fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements; centres d'incendie et de secours (Sapeurs-Pompiers); préfectures; secteurs publics et privés du logement social; secteurs privés des eaux et de la thanatologie (Pompes funèbres)